



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes intéressées par le Projet de règlement RV-2019-19-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée (13 à 18 logements) et retrait de l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée dans la zone H1132, rue Longwood, secteur Saint Romuald)**

Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2019, le conseil de la Ville a adopté le Projet de RV-2019-19-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée (13 à 18 logements) et retrait de l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée dans la zone H1132, rue Longwood, secteur Saint Romuald).

Ce Projet de règlement a pour objet d'autoriser l'usage H10 habitation multifamiliale isolée (13 à 18 logements) dans la zone H1132 et de prévoir les normes applicables à cet usage ainsi que d'interdire l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée dans la zone H1132.

Ce Projet de règlement concerne la zone H1132 située dans le secteur Saint-Romuald et illustrée par le croquis ci-dessous.

Ce Projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement aura lieu le 24 septembre 2019 à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le président du conseil de l'arrondissement ou un autre membre du conseil de l'arrondissement désigné par le président, expliquera ce Projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Il identifiera également les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues au Projet de règlement et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Ce Projet de règlement et les croquis illustrant les zones concernées peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, et au bureau de la Direction de l'urbanisme situé au 996, rue de la Concorde, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Le 9 septembre 2019

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

---

Marlyne Turgeon, avocate

# Zones concernées et contiguës

